

Note Flash du SIES

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

N°2
Mars 2018

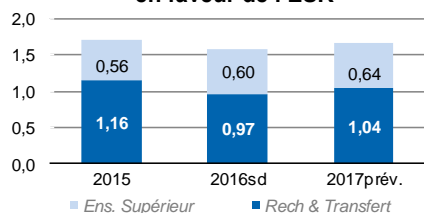
En 2016, les collectivités territoriales apportent 1,6 Md€ à la recherche et l'enseignement supérieur

Les résultats sont issus de l'enquête réalisée en 2017 auprès des collectivités territoriales par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESRI). Les données 2016 sont semi-définitives.

L'effort déclaré en faveur de la recherche est plus important que celui dédié à l'enseignement supérieur

En 2016, les collectivités territoriales déclarent consacrer 1,55 milliard d'euros (Md€) au soutien de la recherche et de l'enseignement supérieur (ESR). Cet effort est moins important qu'en 2015 (1,71 Md€), particulièrement dans les actions en faveur de la recherche.

Le dépenses des collectivités territoriales en faveur de l'ESR



En milliards d'euros courants (Md€)

Source : MESRI-SIES.

Les déclarations des collectivités montrent un effort financier en faveur de la recherche et de l'innovation plus important que celui dirigé vers l'enseignement supérieur. Cependant la nouvelle interrogation (*voir encadré*) et la définition des champs nous amène à la prudence quant une interprétation immédiate.

Suite aux réformes territoriales, les actions en faveur de la recherche ralentissent en 2016

Entre 2015 et 2016, les dépenses des collectivités en faveur de la Recherche et du transfert de technologie (R&T) diminuent sensiblement (-18 %), principalement du fait de l'échelon régional. L'effort accentué des régions, en 2015, à la veille de la mise en place de la loi NOTRe, est suivi d'un moindre soutien, en 2016, année des réorganisations institutionnelles et politiques. La place des régions reste cependant prépondérante dans le soutien local à la R&T (70 %).

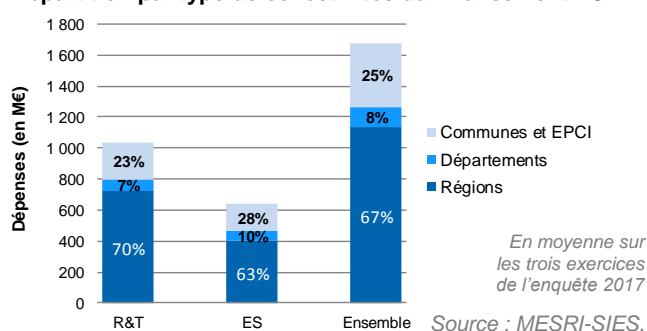
L'action des départements en faveur du développement économique est fortement limitée par la loi NOTRe. En conséquence, leur soutien à la recherche et l'innovation s'amointrit (-30 % entre 2015 et 2016).

Parallèlement, de nouvelles métropoles sont créées et les fusions d'intercommunalités se poursuivent permettant, en particulier, de mener à bien des projets de développement économique sur leur territoire. Le montant des aides en faveur de la

recherche et de l'innovation du niveau communal se maintient à 200 M€ entre 2015 et 2016.

L'effort des collectivités territoriales en faveur de l'enseignement supérieur varie peu sur les trois exercices.

Répartition par type de collectivités du financement ESR



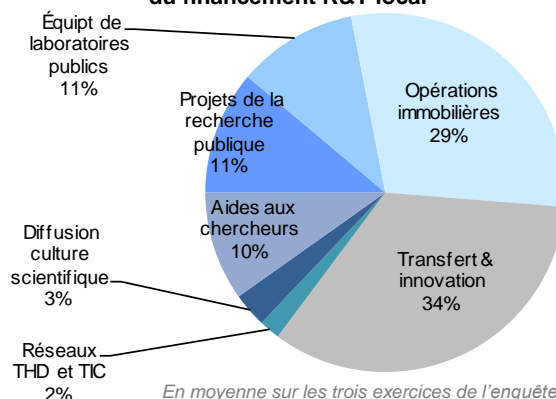
En moyenne sur les trois exercices de l'enquête 2017

Source : MESRI-SIES.

De 2015 à 2017, le budget R&T local privilégie le transfert de technologie. Celui dédié à l'enseignement supérieur cible les opérations immobilières

Au cours des années 2015 à 2017, les opérations de transfert de technologie sont la priorité des collectivités territoriales dans le financement de la R&T (34 %). Elles accompagnent notamment la recherche partenariale et les dispositifs de valorisation. Le soutien local direct à la recherche publique, un tiers des dépenses de R&T, consiste en des aides aux chercheurs (10 %), aux projets de recherche (11 %) et à l'équipement des laboratoires (11 %). Les opérations immobilières, construction ou rénovation de bâtiments dédiés à la R&T, gardent cependant une place importante : 29 % des dépenses.

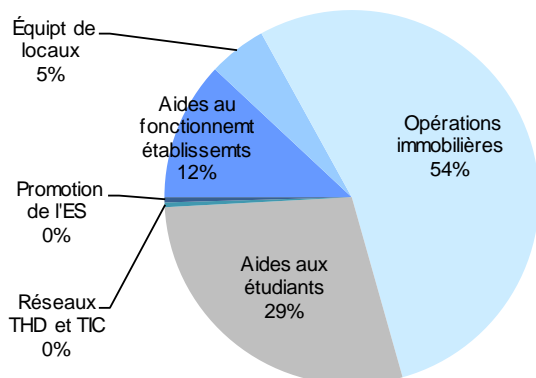
Répartition par type d'opération du financement R&T local



En moyenne sur les trois exercices de l'enquête 2017
Source : MESRI-SIES.

Dans le même temps, les opérations immobilières cumulent la moitié du soutien local à l'enseignement supérieur, que ce soit pour des bâtiments dédiés à l'enseignement supérieur ou à la vie étudiante, les deux-tiers étant réalisées dans le cadre de CPER. Les collectivités ciblent également les aides aux étudiants (29 %) et, dans une moindre mesure, les aides aux établissements (12 %).

Répartition par type d'opération du financement ES local



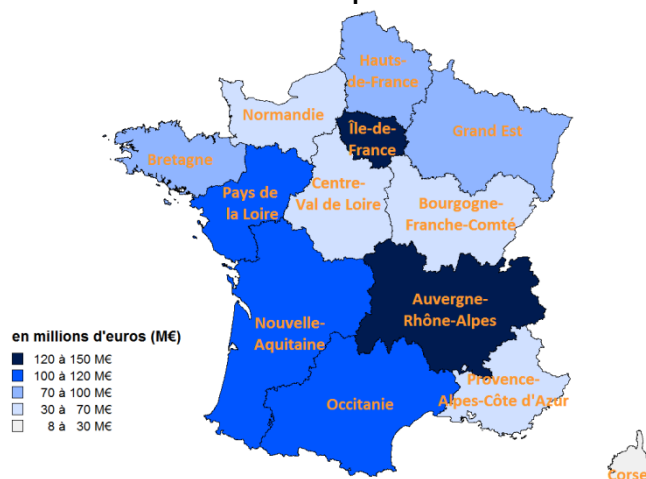
En moyenne sur les trois exercices de l'enquête 2017
Source : MESRI-SIES.

Ces répartitions diffèrent sensiblement en fonction du niveau de collectivité, que ce soit dans le financement de la recherche ou de l'enseignement supérieur.

Les collectivités territoriales de cinq territoires régionaux apportent, en moyenne par an, plus de 100 M€ à la R&T

Depuis le nouveau découpage régional, la concentration géographique des dépenses de R&T des collectivités territoriales est moins forte. Ainsi, de 2015 à 2017, cinq territoires régionaux apportent plus de 100 M€ par an à l'effort local en faveur de la R&T, soit au moins 10 % du budget R&T de France métropolitaine. Parmi elles, l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes apportent respectivement 150 M€ et 143 M€. Les dépenses de R&T de Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Pays de la Loire sont d'un même niveau (105 M€). Trois autres régions ont un niveau de dépenses entre 75 M€ et 80 M€ : Bretagne, Grand Est et Hauts-de-France.

Répartition régionale des financements R&T de l'ensemble des collectivités territoriales France métropolitaine



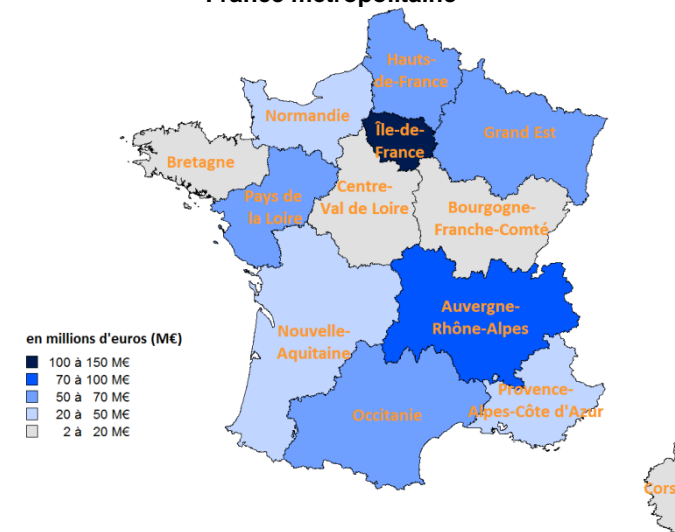
En moyenne sur les trois exercices de l'enquête 2017
Source : MESRI-SIES.

Une concentration territoriale plus forte des dépenses en faveur de l'enseignement supérieur

Les déclarations des collectivités à l'enquête 2017 montrent une concentration des dépenses locales en faveur de l'enseignement supérieur plus forte que celle observée pour la R&T. Les collectivités du territoire francilien y apportent, à elles seules, 23 %, soit 131 M€. La région Auvergne-Rhône-Alpes, avec 72 M€, participe à hauteur de 13 % à ces dépenses. À l'opposé, sur quatre territoires métropolitains régionaux, les dépenses en faveur de l'enseignement supérieur sont inférieures à 20 M€.

Même si l'enseignement supérieur relève en premier lieu des compétences de l'État, les collectivités territoriales, dans une optique d'attractivité territoriale, s'y impliquent. Aujourd'hui, un dialogue s'est réellement instauré entre les élus locaux et les responsables et acteurs des établissements du supérieur.

Répartition régionale des financements ES de l'ensemble des collectivités territoriales France métropolitaine



En moyenne sur les trois exercices de l'enquête 2017
Source : MESRI-SIES.

Claudette-Vincent Nisslé et Laurent Perrain
MESRI-SIES.

Le financement de la recherche (R&T) recouvre l'ensemble des financements ayant contribué à développer les activités de recherche et développement des universités et des organismes publics, à soutenir l'innovation et la recherche dans les entreprises, à favoriser les transferts de technologie, à promouvoir les résultats de la recherche et développer la culture scientifique et technique.

Le financement de l'enseignement supérieur (ES) correspond à l'ensemble des financements destinés à soutenir l'enseignement supérieur, développer les offres de formation, aider la vie étudiante et à en assurer la promotion.

Les collectivités territoriales interrogées sont au nombre de 724 en 2017 : régions, départements, communes et EPCI à financement propre. Bien que n'étant pas des collectivités territoriales *stricto sensu*, les EPCI sont intégrés à l'enquête. Certaines collectivités disposent d'un statut particulier : collectivité territoriale de Corse, métropole de Lyon, département de Mayotte, gouv^t de Polynésie française, gouv^t de Nouvelle-Calédonie et gouv^{ts} des provinces de Nouvelle-Calédonie.

Les données, qui résultent des décisions prises par les exécutifs régionaux et par ceux des autres niveaux territoriaux, sont présentés ici en cumul afin de figurer le nouveau découpage territorial.

L'enquête 2017 interroge sur les exercices 2015, 2016 et sur les prévisions 2017. Les données 2016 sont semi-définitives et donc susceptibles d'être révisées.

L'interrogation des collectivités sur leurs dépenses en faveur de la R&T est ancienne, mais celle sur leurs dépenses en faveur de l'ES est nouvelle. Certains résultats seront certainement consolidés au cours des prochaines enquêtes.

Pour en savoir plus :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>